



POUR DÉCISION

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux de la 293^e session du Conseil d'administration

1. Les procès-verbaux de la 293^e session ont été distribués aux membres du Conseil d'administration pour permettre à ceux qui le souhaitent d'apporter des corrections et de les soumettre au Bureau.
2. Le vendredi 11 novembre 2005 à midi, le Bureau avait reçu la correction suivante:

Paragraphe 74, version anglaise, rajouter «on Myanmar» après «Regarding Case No. 2268».
3. *Sous réserve de la correction ci-dessus, le Conseil d'administration voudra certainement approuver les procès-verbaux de la 293^e session.*

Genève, le 14 novembre 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 3.